



**ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES PROFESSEURS ET MAÎTRES DE CONFÉRENCES DES UNIVERSITÉS**
Organisation Non Gouvernementale partenaire officiel de l'UNESCO et en statut consultatif général de l'ONU

Paris, le 07 Mars 2024 1.XIC-UNESCO

Monsieur le Président, chers Représentants des États-membres, chers collègues universitaires,

Lors de la première Conférence Intergouvernementale des États Parties en juillet 2023, *l'Association Internationale des Professeurs et Maîtres de Conférences des Universités (IAUPL)* a souligné l'intérêt pour les Universitaires de s'associer, dans la mesure de leurs compétences, à la mise en route de la *Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relative à l'enseignement supérieur*.

Une mobilité transnationale importante des universitaires et des étudiants, notamment pour une formation des Doctorants, futurs enseignants-chercheurs, exige un cadre réglementaire harmonisé pour la reconnaissance des qualifications, notamment ce qui concerne le titre de Docteur. La convention mondiale de l'UNESCO constitue désormais ce cadre. C'est pour nous une grande satisfaction, la satisfaction d'une très ancienne proposition de notre organisation, puisque la nécessité d'une telle convention avait déjà été exprimée par les intervenants de la Table ronde sur la « *Pax Academica et les responsabilités internationales des Professeurs des universités* » organisée en 1988 par l'IAUPL à Malte en relations avec l'UNESCO.

Nos anciens maîtres ont fait œuvre de pionniers. Ils parlaient aussi à cette occasion d'un statut mondial de l'universitaire, la revendication reste à conquérir pour une mise en place effective de la Convention.

Monsieur le Président,

L'IAUPL vous félicite pour la présentation d'un Programme de travail intérimaire en relation à la Convention pour 2024-2025 avec quatre domaines du travail évoqués.

Les membres de l'IAUPL ont l'honneur de présenter d'ores et déjà leur modeste contribution à ce Programme de travail intermédiaire avec un ouvrage collectif « *Mobilité académique et formation universitaire au service du développement de l'Afrique* », édité dans le cadre de la Conférence de l'IAUPL - Marrakech 2022 - Programme de Participation de l'UNESCO. Cet ouvrage académique qui a été réalisé par les représentants de 11 pays européens, sud-américains et africains apporte une expertise en la matière, notamment aux troisième et quatrième domaines : « *les activités de recherche – le développement des capacités* » et « *la sensibilisation à la communication* ». En se référant aux travaux de cet ouvrage, les communications des membres de l'IAUPL présentent les arguments en faveur de la mobilité académique et appellent, à nouveau, les États membres à ratifier la Convention.

L'IAUPL, pionnier en la matière, serait honoré d'apporter son expertise et ses observations au Secrétariat, au Groupe de travail et aux États-membres relative aux quatre domaines et aux activités annoncées dans le documents 1.XIC et dans son annexe.

Je vous remercie Monsieur le Président et permettez-moi de vous remettre à cet occasion quelques exemplaires de l'ouvrage de l'IAUPL.

IAUPL, Centre Universitaire - 1, rue Guy de la Brosse, 75005 Paris, France
Centre Universitaire Guy de la Brosse – Université Paris 2 Panthéon-Assas
Tel : +33 6 81 62 98 08 – Tel: +33 6 28 59 50 82

Internet : www.iaupl.org ; courriels : oleg.curbatov@univ-paris13.fr et migay@laposte.net